

<https://enseignants.se-unsa.org/Mutations-2020-le-serveur-de-saisie-des-voeux-est-ouvert>



Mutations inter 2020 : le serveur de saisie des voeux est ouvert !

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 19 novembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Vous êtes professeur des écoles et vous voulez changer de département ?

Vous êtes enseignant du 2nd degré, CPE ou PsyEN et vous voulez changer d'académie ?

Sachez que le serveur de saisie des vœux est ouvert depuis le mardi 19 novembre (12h heure de Paris) et le restera jusqu'au lundi 9 décembre (12h heure de Paris).

Le serveur de saisie [SIAM](#) est accessible depuis l'assistant carrière I-prof.

Pour rappel, la [note de service ministérielle](#) définissant les règles et les modalités de participation aux mutations 2020 des professeurs des écoles et la [note de service ministérielle](#) définissant les règles et les modalités de participation aux mutations 2020 des enseignants du 2nd degré, des CPE et des PsyEN sont parues.

La saisie des vœux est l'un des 4 temps forts de votre participation aux opérations de mutations inter. La confirmation de votre participation avec l'envoi des pièces justificatives, la vérification de votre barème et la réception de votre résultat de mutation seront les suivants.

Mais pas de panique, le SE-Unsa est là pour tout vous expliquer et vous accompagner !

- pour ne manquer aucun élément de barème
- pour n'oublier aucune pièce justificative
- pour ne rater aucune échéance
- pour élaborer la meilleure stratégie

Vous recevrez gratuitement notre flipbook Mutations 2020 afin de connaître et comprendre le plus aisément possible les règles et les modalités de participation, vous recevrez une alerte à chaque échéance importante du calendrier des opérations et vous bénéficierez des conseils et de l'expertise des militants du SE-Unsa !

Dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique, les commissions chargées de vérifier les barèmes et les affectations des candidats aux mutations disparaissent.

Aussi, il est indispensable que vous demandiez l'accompagnement du SE-Unsa.

Chaque étape est capitale, chaque erreur ou oubli peut s'avérer irrémédiable.